



Arue, le vendredi 6 avril 2013

R. ARIIHAU TUHEIAVA

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sénateur

POLYNÉSIE FRANÇAISE

MEMBRE DE LA COMMISSION DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA
DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

VICE-PRÉSIDENT DE LA
DÉLÉGATION SÉNATORIALE À
L'OUTREMER

CONSEILLER MUNICIPAL DE ARUE
(TAHITI)

Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Tél : 01 42 34 28 11
Fax : 01 42 34 41 66

BP 14 165
98701 ARUE
Polynésie française

Tél : (+ 689) 79 37 30
Fax : (+ 689) 41 34 95

Mail : r.tuheiava@senat.fr

<http://www.senateur.tuheiava.org>

Interviewé dans le cadre de l'émission « A vous la Parole » sur les ondes de la chaîne Radio 1 ce vendredi 6 avril 2013, mon collègue Gaston FLOSSE, dans son emportement à l'égard du journaliste Serge MASSAU, s'est littéralement dévoilé au sujet du déni qu'il oppose à l'égard de mon travail parlementaire au Sénat depuis 2008 et, pire, sur le mensonge par omission qu'il entretient sur la question des « matières premières stratégiques » dans la ZEE polynésienne.

Ces matières premières stratégiques ne relèvent absolument pas de la compétence du Pays. Cette grave anomalie remonte au statut d'autonomie de 2004 dont mon collègue est l'architecte.

Or, pour corriger celle-ci, une proposition de loi organique a été déposée au Sénat par mes soins et 8 autres collègues ultramarins le 9 mars 2012 sous le numéro 473.

De même, j'ai soumis une proposition en ce sens lors des récents travaux de la réforme du Code Minier national à l'initiative de Mme. Delphine BATHO, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du Gouvernement central.

Déclarant que je « ne connaissais pas » le statut d'autonomie de 2004, mon collègue FLOSSE s'est laissé aller à une lecture des seules dispositions de l'article 47 de la loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, en omettant publiquement de citer celles de l'article 14 paragraphe 4 qui prévoient que parmi les domaines relevant de la compétence de l'Etat, figurent les « matières premières stratégiques » à l'intérieur de la zone économique exclusive du Fenua.

Difficile en effet de reconnaître ce qui semble être plus qu'une simple erreur de rédaction.

Rien n'a changé donc, et la méthode consistant à propager des fausses informations à des fins politiciennes reste vivace en 2013...